



Mairie Tréfléz : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
 www.mairie-treflez.fr

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de **9 h à 12 h du lundi au samedi.**

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de **9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.**

ATTENTION : seules **2 personnes en même temps dans le hall de la Mairie.** Merci de respecter les nouvelles dispositions

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

ALDS - Aide et Soins à Domicile Parc d'Activité de Kerhall - 29233 CLEDER Tél : 02-98-69-49-60
 Mail : contact@alds.una29.fr www.alds.bzh

Gendarmerie

Brigade de Plouescat : ouverte lundi, mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h. 02.98.69.60.07

Brigade de Plouzévé : mercredi et vendredi de 14h à 18h

Brigade de St Pol de Léon : ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h

Conciliateur de justice : M. Grondin, 6, allée du Poan Ben, CS 37908, 29679 MORLAIX CEDEX
 Tel 07 85 72 22 23, grondinconciliateurdejustice@gmail.com, permanence à la Mairie de Plouescat, le 3ème jeudi du mois, de 8 h 30 à 12 h.

PRESSE LOCALE

Correspondant Ouest France Laurent Guignet
 02.98.61.80.06/06.76.81.92.22 laurant2969@msn.com

Correspondant Télégramme Marie CORFA 06 64 26 77 46 mcorfa.letelegramme@gmail.com

DECHETTERIE

À partir du 26 mai 2020

>Kergoal (Cléder) Tel : 02 98 19 54 67.

Du mardi au samedi de **8h45 à 12h et 13h30 à 18h.**

A partir du 8 juin


lundi de 13h30 à 18h

>Ruléa (Lanhouarneau) Tel 02 98 61 32 57.

le mercredi et samedi de 9h à 12h et 13h30 à 1h

N° service Déchets : 0 800 220 574

BIBLIOTHEQUE

 Changement de jours et d'horaires d'ouverture

Samedi : 11h à 12h et 13h30 à 15h

Dimanche : 10h30 à 12h.

KELEIER

Dépôt des annonces **avant le mercredi midi par mail à keleier.mairietreflez@outlook.fr**

Le keleier est à votre disposition, en Mairie, au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.

KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ
4 juin 2020
N° 1924

INFOS MUNICIPALES

OUVERTURE DE LA PLAGE DE KEREMMA

Suite à la décision préfectorale et à l'arrêté des maires de Tréfléz et Plounévez-Lochrist, la plage de Keremma **a été réouverte vendredi 15 mai jusqu'au 10 juillet 2020 et ce entre 6h et 21h.** Sont autorisés les accès aux plages situées entre le parking de la Sablière Keremma en Tréfléz et le parking Odé-Vras à Keremma en Plounévez-Lochrist.

L'accès aux autres plages des deux communes, c'est à dire la Baie du Kernic et la Baie de Goulven est interdit.

Les zones de quiétude comprenant les flèches dunaires de Pen ar c'hleuz (Tréfléz) et du Kernic (Plounévez-Lochrist) ainsi que la Baie de Goulven et du Kernic sont interdites afin de préserver les enjeux NATURA 2000.

Les usages autorisés dans les strictes conditions des gestes barrières sont : - la promenade (seule, en famille, ou en petit groupe issu de l'environnement habituel de vie sans dépasser le nombre de 10 personnes)

- le jogging

- la pratique individuelle des sports nautiques, y compris la baignade et la pêche à pied !

Les usages interdits sur les plages, leurs accès, les dunes et les parkings :

- la consommation d'alcool

- les rassemblements de plus de 10 personnes

- les barbecues et repas (tant sur la plage, les dunes ou les parkings attenants ou les accès)

- la présence de chevaux, chiens et autres animaux domestiques.



EXTRAIT DU DECRET DU 1ER JUIN 2020

Art. 1er. - I - Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », définie au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

II - Les rassemblements, réunions, activités, accueils et déplacements ainsi que l'usage des moyens de transports qui ne sont pas interdits en vertu du présent décret sont organisés en veillant au strict respect de ses mesures.

Art. 3. - Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, **est interdit** sur l'ensemble du territoire de la République.

ENEDIS - remplacement de compteurs électriques

Le déploiement des compteurs communicants a démarré sur Tréfléz. Le remplacement de ces compteurs s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution qui est nécessaire pour réussir la transition énergétique tout en garantissant un acheminement et une distribution de l'électricité de qualité pour tous.

Vous recevrez, ou avez déjà reçu un courrier d'ENEDIS vous informant de l'installation du nouveau compteur. L'entreprise mandatée par ENEDIS vous contactera dans un second temps.

Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « PARTENAIRE LINKY »

Une attention particulière a été portée aux nouvelles règles sanitaires pour une reprise en toute sécurité pour les clients et les techniciens.

Pour plus d'information :

>Enedis : <https://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant>

>Agence de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : [Linky apporte des bénéfices pour la transition énergétique et le consommateur](#)

>Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : [Quelles données sont transmises par les compteurs communicants ?](#)

>Avis de l'Académie des Technologies : [Les compteurs communicants Linky](#)

>Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : [La maison connectée](#)

A.P.A. DERATISATION

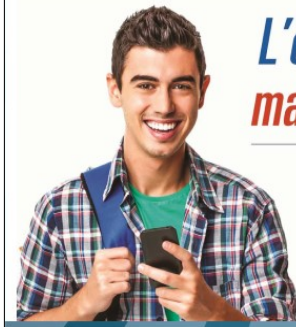
Le dératiseur sera présent sur la commune le 16 juin dans la matinée. Nous avons conservé la liste que nous avions avant le confinement.



TRAVAUX DE VOIRIE



A partir de mardi 2 juin, des travaux de voirie sont prévus sur la commune, pour le bon déroulement de ceux-ci, merci de respecter la signalisation qui sera mise en place.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans

Je m'inscris en quelques clics

Je m'informe de A à Z



INFOS COMMERCANTS

> Bar Ar Ménez, 02.98.61.42.83

Changement temporaire des horaires d'ouverture (pour raison de santé)

Mardi, mercredi et jeudi : 10h - 13h et 17h - 20h

Vendredi : 10h - 13h et 17h - 22h

Samedi et dimanche 10h - 14h et 17h - 22h

> La Supérette 02.98.61.70.51

Du mardi au samedi de 8h à 12h et de 17h à 19h. Ré ouverture le dimanche à partir du 28 juin.

La supérette sera fermée du 13 au 16 juin. Reprise le 17 juin

> DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80
33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com

Pas de menu jusqu'à la fin du mois de juin.



> La ferme "Plein le Boutoc" de Tréfleze 07 70 01 94 53

Camille et Raphaël proposent leurs légumes produits en agriculture biologique sur la place du bourg, **de 17h30 à 19h30**, tous les mardis. **LA VENTE EST MAINTENUE.** Merci à chacun de respecter les distances entre les personnes.

> LE SALON 02 98 79 71 68

Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h

Vendredi : 9h-18h30

Samedi : 8h30-17h

Tout est en œuvre pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions avec les gestes barrières qui s'imposent.

> DEP'ANN COUTURE 9 rue de Mesmeillan

Commandes **UNIQUEMENT** sur RDV. Du mardi au vendredi de 10h -12h et 14h-18h. **06 47 87 71 30 ou 02 98 78 21 84**



RELAIS PETITE ENFANCE Haut-Léon Communauté

GARDE d'enfants à domicile
BABY-SITTER

SOYEZ CANDIDAT.E.S !

Le Relais Petite Enfance crée un fichier qui recense les personnes souhaitant faire de la garde à domicile et du baby-sitting. Ce fichier sera diffusé auprès des familles de Haut-Léon Communauté par le Relais Petite Enfance et l'Office de Tourisme.

LA GARDE à domicile en quelques mots

- Il s'agit d'une garde d'enfants **au domicile des parents**
- Les **horaires sont variables** : en journée, en périscolaire, le soir, que ce soit en semaine, le week-end ou pendant les vacances scolaires
- La mission : **S'assurer du bien-être et de la sécurité de l'enfant** sur un temps défini avec la famille
- La garde peut répondre à un **besoin ponctuel** (pour une soirée) ou **durable** (sur l'année)

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Avoir **18 ans ou plus**
- Être **sérieux et motivé**
- **Habiter Haut-Léon Communauté**
- **Participer au temps d'information** autour de l'accueil du jeune enfant

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.E.S ?

- Contactez le Relais Petite Enfance avant le 10 juin pour un rendez-vous.

CONTACT

Relais Petite Enfance
Maison de Services Au Public
et du Tourisme (MSAPT)
1 rue de Plouescat - Cléder
02 98 69 23 13 - relais@hlc.bzh
www.hautleoncommunaute.bzh

RelaisPetiteEnfanceHLC



On s'adapte pour t'accueillir !

Les professionnels mettent tout en œuvre pour respecter les consignes sanitaires pendant les entretiens : distances, distribution de masque, de gel pour se laver les mains...

sesam SERVICE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUELS
www.sesam-bretagne.fr

LE POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DES JEUNES
DU PAYS DE MORLAIX

PAEJ

ANONYME
CONFIDENTIEL
GRATUIT

POUR LES
12-25 ANS
ET LEURS
PARENTS

OÙ ET COMMENT ? PAEJ

Accueil du lundi
au vendredi

2D, voie d'accès au port
29600 Morlaix
02 98 69 70 76

Possibilités d'entretiens
sans RDV pendant
les permanences

paej.paysdemorlaix@sesam-bretagne.fr

Entretiens sur RDV au PAEJ et dans nos
lieux d'accueil à proximité de chez vous :
Plouescat, St Pol de Léon et Landivisiau

Le PAEJ réalise également des actions collectives
auprès des jeunes, des parents et des professionnels.

...et de ton côté
nous te remercions
de veiller à :

Arriver à l'heure
(ni trop en avance, ni
trop en retard pour
éviter de croiser
d'autres personnes)

Attendre à l'entrée
que l'on vienne te
chercher

Et bien sûr annuler le
rendez-vous si tu as
des symptômes ou si
tu as été en contact
avec une personne
porteuse du COVID
19 ces 15 derniers
jours»

Merci !